

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email –« SOTEMAIL »

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La Société Tunisienne d'Email « Sotemail » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **M Ahmed SAHNOUN** (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & **Mme Chiraz DRIRA** (CRG AUDIT).

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	2023	2022
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		248 027	227 818
Moins : amortissements		<211 654>	<202 389>
	IV.1	36 373	25 429
Immobilisations corporelles		84 549 304	81 769 034
Moins : amortissements		<36 713 505>	<33 101 814>
	IV.2	47 835 799	48 667 220
Immobilisations financières		13 019 192	8 223 064
Moins : provisions		<1 708 193>	<437 750>
	IV.3	11 310 999	7 785 314
Total des actifs immobilisés		59 183 170	56 477 963
Autres actifs non courants	IV.4	5 690 348	4 586 609
Total des actifs non courants		64 873 518	61 064 572
Actifs courants			
Stocks		27 161 772	30 166 906
Moins : provisions		<513 448>	<206 348>
	IV.5	26 648 324	29 960 558
Clients et comptes rattachés		38 142 638	36 338 546
Moins : provisions		<3 930 628>	<3 123 636>
	IV.6	34 212 010	33 214 910
Autres actifs courants		9 918 159	12 300 159
Moins : provisions		<205 033>	<205 033>
	IV.7	9 713 126	12 095 126
Autres actifs financiers	IV.8	6 946 974	6 249 221
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	363 672	188 948
Total des actifs courants		77 884 106	81 708 763
Total des actifs		142 757 624	142 773 335

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2023	2022
Capitaux propres			
Capital		34 513 514	34 513 514
Réserve légale		656 890	656 890
Autres capitaux propres		13 860 056	14 039 054
Résultats reportés		<11 256 225>	<6 488 064>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 774 235	42 721 394
Résultat de l'exercice		<9 767 631>	<4 768 161>
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	28 006 604	37 953 233
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	38 207 356	31 391 165
Autres passifs non courants	IV.12	1 415 721	1 090 721
Total des passifs non courants		39 623 077	32 481 886
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	23 466 103	16 442 711
Autres passifs courants	IV.14	10 492 711	18 070 820
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	41 169 129	37 824 685
Total des passifs courants		75 127 943	72 338 216
Total des passifs		114 751 020	104 820 102
Total des capitaux propres et passifs		142 757 624	142 773 335

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	56 513 500	64 422 298
Autres produits d'exploitation	V.2	211 756	178 999
<i>Total des produits d'exploitation</i>		56 725 256	64 601 297
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis		<2 435 612>	<2 786 347>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<35 559 676>	<39 735 086>
Charges de personnel	V.4	<6 215 408>	<6 741 330>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<9 742 129>	<7 097 883>
Autres charges d'exploitation	V.6	<5 169 883>	<6 030 191>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<59 122 708>	<62 390 837>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<2 397 452>	2 210 460
Charges financières nettes	V.7	<7 643 337>	<6 982 510>
Produits des placements	V.8	792 468	568 782
Autres gains ordinaires	V.9	93 300	18 270
Autres pertes ordinaires	V.10	<550 643>	<509 593>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<9 705 664>	<4 694 591>
Impôt sur les sociétés		<61 967>	<73 570>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<9 767 631>	<4 768 161>

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		<9 767 631>	<4 768 161>
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		9 742 129	7 097 883
Quote-part subvention d'investissement		<178 999>	<178 999>
Encaissements liés aux titres de placement		11 619 250	4 000 000
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		<12 212 766>	<10 008 109>
Variation des :			
Stocks		3 005 134	3 060 214
Créances clients		<1 804 092>	460 361
Autres actifs courants		2 277 825	3 555 272
Fournisseurs et autres dettes		13 509 712	<773 245>
<u>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</u>		<u>16 190 562</u>	<u>2 445 216</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<7 315 856>	<7 310 745>
Déc. Nets affectés à l'acquisition d'immobilisations fin.		<4 796 127>	<733 000>
<u>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><12 111 983></u>	<u><8 043 744></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissement des emprunts et des crédits de gestion		56 150 553	69 897 117
Remboursement des emprunts et des crédits de gestion		<62 427 477>	<70 346 761>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><6 276 924></u>	<u><449 644></u>
Variation de trésorerie		<2 198 345>	<6 048 173>
Trésorerie au début de l'exercice		<5 610 384>	437 789
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><7 808 729></u>	<u><5 610 384></u>

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun au taux de 10% conformément à l'article 20 de la loi de finance de l'année 2018 portant sur l'unification du régime fiscal des entreprises implantées dans les zones de développement régional.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT" et une participation de 58,5% dans la filiale tunisienne "IDEALE DE TRANSPORT SARL" créée en 2019. "LTD KIT" a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. "LTD KIT" est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. Par ailleurs, la participation de SOTEMAIL dans LTD KIT a été totalement provisionnée. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Faits marquants de l'exercice

La société SOTEMAIL a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues aux diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui a impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par SOTEMAIL et ayant atteint un niveau de 21.024 mille DT au 31 décembre 2023 (y compris la perte de l'exercice 2023 s'élevant à 9.768 mille DT).

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	3,33%
Installations techniques, matériel et outillage	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Grosses réparations	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur

production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifié, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

- a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.
- b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Logiciels	218 027	197 818
Fonds commercial	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles brutes	248 027	227 818
Amortissement Logiciel	<203 029>	<195 264>
Amortissement Fonds commercial	<8 625>	<7 125>
Immobilisations incorporelles nettes	36 373	25 429

IV.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Terrains	2 327 442	2 327 442
Constructions	12 763 027	12 723 134
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	327 024	303 579
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 216 079	1 216 079
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	4 028 957
Matériels informatiques	306 442	301 169
Matériels de bureaux	108 032	108 032
Matériels industriels	56 154 098	54 432 953
Agencements et aménagements divers	5 071 873	4 919 113
Immobilisations en cours	882 942	45 189
Immobilisations corporelles brutes	84 549 304	81 769 034
Amortissements cumulés	<36 713 505>	<33 101 814>
Immobilisations corporelles nettes	47 835 799	48 667 220

Le tableau de variation des immobilisations corporelles se présente au niveau de la note IX.1.

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	8 553 128	5 550 128
Titres de placements non courants (*)	447 202	447 202
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809
Prêt à long terme AB Corporation	1 429 999	1 441 027
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 759 072	-
Fonds de garantie	196 982	151 898
Immobilisations financières brutes	13 019 192	8 223 064
Provision pour dépréciation	<1 708 193>	<437 750>
Immobilisations financières nettes	11 310 999	7 785 314

(*) Les titres de placements non courants au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2023</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2023</i>
Placement STB	197 200	123 220	73 980
Placement SANIMED	250 002	127 742	122 260
Total	447 202	250 962	196 240

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participations au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2023</i>	<i>% de détention</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2023</i>
A.B.C	2 700 000	21,90%	-	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	-	75 000
SOMOSAN	50 000	0,40%	-	50 000
SOMOCER NEGOCE	1 010 000	33,67%	-	1 010 000
LTD KIT	214 128	99%	214 128	-
S.M.C	340 000	27,63 %	-	340 000
3S Trading	100 000	9,10%	-	100 000
SOMOCER de Transport SARL (**)	1 025 000	58,50%	-	1 025 000
SANIMED	3 003 000	11,71%	1 243 103	1 759 897
Media Plus	30 000	30,00%	-	30 000
Ste Périmètre de gestion	6 000	0,05%	-	6 000
Total	8 553 128		1 457 231	7 095 897

(**) La société « SOMOCER de Transport SARL » est détenue à raison de 58,5% par SOTEMAIL, 39,7% par SOMOCER et 1,8% par SMC. Le contrôle exclusif effectif sur cette filiale est exercé par la société mère SOMOCER et non pas par la société SOTEMAIL. En effet, le Directeur Général de SOMOCER est lui-même Gérant de la société « SOMOCER Transport SARL ». Par ailleurs, les politiques opérationnelles et financières sont fixées au niveau du management de SOMOCER.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2023</i>	<i>31.12.2022</i>
Frais préliminaires (i)	15 089 083	10 141 080
Charges à répartir (ii)	1 884 620	1 884 620
Autres actifs non courants bruts	16 973 703	12 025 700
Amortissements & résorptions	<11 283 355>	<7 439 091>
Autres actifs non courants nets	5 690 348	4 586 609

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%. Les Frais préliminaires de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans
- Les frais de publicité : 3 ans
- Les frais du plan du licenciement des salariés : 3 ans

Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du plan de licenciement des salariés.

IV.5 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de matières premières & consommables	7 203 174	7 772 701
Stocks de produits finis et en cours	19 958 598	22 394 205
Total des stocks bruts	27 161 772	30 166 906
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<492 337>	<185 237>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<21 111>	<21 111>
Total des stocks nets	26 648 324	29 960 558

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Clients ordinaires	23 199 981	16 292 651
Clients effets à recevoir	5 276 046	2 839 401
Clients avoirs à établir	5 735 983	14 082 858
Clients douteux ou litigieux	3 930 628	3 123 636
Total des comptes clients bruts	38 142 638	36 338 546
Provisions sur créances clients	<3 930 628>	<3 123 636>
Total des comptes clients nets	34 212 010	33 214 910

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Avances et prêts au personnel	182 710	234 011
Etat et collectivités publiques	4 088 216	5 160 484
Fournisseurs débiteurs	1 015 177	1 265 794
Créances envers les sociétés du groupe (*)	3 901 606	4 127 081
Charges constatées d'avance	351 905	840 030
RRR à obtenir	173 512	362 726
Produits à recevoir	-	105 000
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants Brut	9 918 159	12 300 159
Provisions des autres actifs courants	<205 033>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	9 713 126	12 095 126

(*) Les créances envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Placement ATB	2 000 000	2 000 000
STB SICAV	2 606 836	4 013 321
Sanadett Sicav	7 878	7 878
Salamet CAP	2 194	2 194
Echéance à moins d'un an sur Prêt AB Corporation	123 116	225 828
Echéance à moins d'un an sur Prêt Somocer Négoce	206 950	-
Billet de trésorerie SANIMED	2 000 000	-
Total des autres actifs financiers	6 946 974	6 249 221

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Banques	345 199	177 353
Caisse	18 473	11 595
Total des liquidités & équivalents de liquidités	363 672	188 948

IV.10 Capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2023 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Amort. Subvent.	Solde au 31/12/2023
Capital	34 513 514	-	-	-	34 513 514
Réserve légale	656 890	-	-	-	656 890
Prime d'émission	12 986 487	-	-	-	12 986 487
Résultats reportés	<6 488 064>	<4 768 161>	-	-	<11 256 225>
Subventions d'investissements	1 052 568	-	-	<178 999>	873 569
Résultat de l'exercice (**)	<4 768 161>	4 768 161	<9 767 631>	-	<9 767 631>
Total	37 953 233	-	<9 767 631>	<178 999>	28 006 604

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 10.657.741 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2020	1 380 648	-	-	1 380 648
Amortissements différés 2022	2 968 828	-	-	2 968 828
Amortissements différés 2023	6 308 265	-	-	6 308 265
Total	10 657 741	-	-	10 657 741

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net	<9 767 631>	<4 768 161>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 513 514	34 513 514
Résultat par action	<0,283>	<0,138>

IV.11 Emprunts

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts leasing	447 878	575 855
Echéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (*)	8 644 865	13 253 538
Engagement dette fiscale	29 088 681	17 483 977
Engagement dette sociale CNSS	25 932	77 795
Total des emprunts	38 207 356	31 391 165

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

IV.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour risques et charges	1 241 383	1 071 974
Provision pour départ à la retraite	174 338	174 338
Engagement CNSS	-	<155 590>
Total des autres passifs non courants	1 415 721	1 090 721

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	18 662 606	13 309 410
Fournisseurs effets à payer	4 759 643	3 071 831
Fournisseurs d'immobilisations	43 854	61 470
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 466 103	16 442 711

IV.14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dettes dues au personnel	302 642	15 630
Dettes sociales CNSS	690 362	751 715
Congés à payer	179 270	328 200
Etat, impôts et taxes	5 910 967	13 364 660
Actionnaires dividendes à payer	15 833	15 833
Dettes envers les sociétés du groupe (*)	73 523	148
Débiteur créditeur divers	7 000	-
Obligations cautionnées	957 301	1 304 001
Charges à payer	2 320 289	2 269 106
Créditeurs divers	35 524	21 527
Total des autres passifs courants	10 492 711	18 070 820

(*) Les dettes envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Découverts bancaires	8 172 401	5 799 332
Crédits de gestion à court terme	5 880 000	5 880 000
Factures escomptées	10 718 225	12 937 470
Financement en devises	5 849 739	3 577 374
Intérêts courus et non échus	504 301	215 927
Emprunts leasing à moins d'un an	203 056	195 838
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (*)	6 693 519	5 752 854
Crédits immobilisables	1 147 888	3 465 890
Billet de trésorerie	2 000 000	-
Total concours bancaires et autres passifs financiers	41 169 129	37 824 685

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Ventes locales	47 985 242	54 384 911
Ventes à l'exportation	8 289 502	10 303 051
Ventes en suspension	-	12 472
R.R.R accordés	238 756	<278 136>
Total des revenus	56 513 500	64 422 298

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2023 à 211.756 DT contre 178.999 DT en 2022 et sont relatifs à la quote-part passée en résultat des subventions d'investissements et d'exploitation.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Achats Matières	21 717 603	25 687 706
Achats d'approvisionnements	7 200 944	7 770 592
Achats non stockés	6 641 129	6 276 788
Total des achats d'approvisionnement	35 559 676	39 735 086

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et compléments de salaires	4 891 447	5 332 067
Charges sociales légales	990 691	1 104 690
Autres charges de personnel	333 270	304 573
Total des charges de personnel	6 215 408	6 741 330

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dotations aux amortissements	3 620 955	3 435 798
Dotations aux amortissements capitalisées	<432 625>	<506 194>
Résorptions des autres actifs non courants	3 844 264	3 109 116
Dotations aux provisions sur stocks	307 100	188 030
Dotation aux provisions des soldes clients	806 992	1 106 812
Dotation aux provisions pour risques et charges	325 000	240 000
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	-	40 000
Reprise sur provisions sur stocks	-	<508 260>
Reprises sur provisions sur clients	-	<7 419>
Dotation aux prov. pour dép. des Immo. Fin	1 270 443	-
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	9 742 129	7 097 883

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Loyers et charges locatives	133 122	93 964
Entretiens et réparations	244 680	324 885
Assurances (nettes des transferts de charges)	<39 763>	176 548
Autres services extérieurs	22 628	184 238
Honoraires	440 392	310 247
Frais de formations professionnelles	-	6 680
Publicité	180 226	385 338
Transport sur ventes	1 078 549	1 424 682
Dons et subventions	137 345	193 013
Jetons de présence	-	212 500
Voyages et déplacements	19 199	71 149
Missions & réceptions	22 934	61 395
Frais de gardiennage	142 649	156 799
Frais postaux et de télécommunication	40 781	40 805
Commissions sur ventes	2 029 908	1 707 187
Commissions bancaires	680 522	801 342
Impôts et taxes	36 711	36 219
Total des autres charges d'exploitation	5 169 883	6 030 191

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts sur opérations d'escomptes	1 895 458	1 857 861
Intérêts débiteurs	1 049 343	856 297
Intérêts sur crédits de gestion	770 563	678 017
Intérêts des emprunts et des dettes	1 677 505	1 889 494
Intérêts leasing	42 355	117 761
Intérêts sur financement en devise	165 353	143 143
Intérêts sur ouverture de lettres de crédits	75 901	211 895
Intérêts liés aux avances sur factures	825 185	476 382
Escomptes accordées	746 926	540 178
Intérêts de retard	683 187	294 048
Pertes de change	297 084	415 161
Pertes liées à l'actualisation des titres de placements	-	4 408
Total des charges financières	8 228 860	7 484 645
Gain de change	<539 281>	<489 711>
Intérêts sur prorogation clients	<46 242>	<12 424>
Total des produits financiers	<585 523>	<502 135>
Total des charges financières nettes	7 643 337	6 982 510

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés en 2023 à 792.468 DT contre 568.782DT en 2022 et correspondent aux intérêts sur le prêt accordé à AB Corporation de 129.993 DT, aux intérêts sur le prêt accordé à Somocer Négoce de 171.538 DT et aux intérêts des placements de 490.937 DT.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Gains suite l'amnistie fiscale	91 913	-
Autres gains exceptionnels	1 387	18 270
Total des autres gains ordinaires	93 300	18 270

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	<550 643>	<509 592>
Total des autres gains ordinaires	<550 643>	<509 592>

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un encaissement net de 16.190.562DT et sont principalement retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, les encaissements et décaissements liés aux titres de placement et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 12.111.983 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 7.315.856DT et ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 4.796.127 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux provenant du financement ont dégagé un décaissement net de 6.276.924 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissements des emprunts bancaires et leasing pour 56.150.553DT ;
- Décaissements des emprunts bancaires et leasing pour 62.427.477 DT.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventas

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2023 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Société A.B.C.	3 137 520	5 667 863
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	1 355 496	-
Société SOMOCER	12 362 753	20 648 200
Société AB Corporation	-	20 935
Société AGRIMED	6 624	2 492
Société 3S TRADING	911 834	1 535 457
Société SOMOCER TRANSPORT	256 757	113 592
Société SOMOCER NEGOCE	20 885	7 692
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	18 051 869	27 996 231

VII.2 Achats

Les achats réalisés au cours de l'année 2023 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2023	31.12.2022
Société SOMOCER	23 648 723	27 360 464
Société A.B.C.	94	89
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	3 800 849	5 038 639
SOMOCER Transport	862 668	906 214
Total des achats (HTVA)	28 312 334	33 305 406

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2023, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.919.400 DT hors taxes.

- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances détenues sur la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1^{er} janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.553.115 DT dont 123.116 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 113.740 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 129.993 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négocier qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négocier est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2019. Un deuxième avenant a été signé en 2023 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 2,5% à 3,5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2023. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négocier au titre de l'année 2023 s'élève à 1.969.617 DT hors taxes.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.966.022 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 171.538 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constatée par SOTEMAIL jusqu'au 31 décembre 2023 s'est élevée à 67.633 DT hors taxes.

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023. Le produit d'intérêt constaté par SOTEMAIL jusqu'au 31 décembre 2023 s'est élevé à 67.633 DT hors taxes.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes) (*)	Solde Fournisseurs	Autres passifs courants	Billet de trésorerie	Total
A.B.C.		2 543 693					2 543 693
SOMOCER		1 553 815		<259 442>	<66 418>		1 227 955
AB Corporation	1 224 594		1 553 115				2 777 710
SANIMED		82				2 000 000	2 000 082
SOMOCER NEGOCE	551 095	27 594	1 966 022	514 616			3 059 327
AGRIMED		8 805				<2 000 000>	<1 991 195>
3S TRADING		2 382 616		5 556	<7 105>		2 381 066
KIT							
SMC		282 177		<1 686 253>			<1 404 076>
STE SOMOCER DE TRANSPORT SOCIETE PERIMETRE DE GESTION	2 000	381 863		<22 589>			361 274
	2 123 917						2 123 917
Total	3 901 606	7 180 644	3 519 137	<1 448 112>	<73 523>	-	13 079 752

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2022 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes)	Solde Fournisseurs (*)	Autres passifs courants	Total
A.B.C.		3 237 051				3 237 051
SOMOCER		<70 330>		<1 083 920>	<148>	<1 154 398>
AB Corporation	971 761	52 619	1 666 856		<816 606>	1 874 630
SANIMED		555				555
SOMOCER NEGOCE	729 811	443 160		2 617 874		3 790 845
AGRIMED		257				257
3S TRADING		505 074				505 074
KIT		87 214				87 214
SMC	2 160			<2 626 418>		<2 624 258>
STE SOMOCER DE TRANSPORT	366 121	136 907		<219 175>		283 853
STE PERIMETRE DE GESTION	2 057 228					2 057 228
Total	4 127 081	4 392 507	1 666 856	<1 311 639>	<816 754>	8 058 051

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2023	31.12.2022	Charges	31.12.2023	31.12.2022	Soldes	31.12.2023	31.12.2022
CA Local	48 223 998	54 119 247	Stockage					
CA Export	8 289 501	10 303 051						
Production stocké	<2 435 612>	<2 786 347>						
Total	54 077 888	61 635 951	Total			Production	54 077 888	61 635 951
Production	54 077 888	61 635 951	- Achats consommés	35 559 676	39 735 086	Marge sur coût matière	18 518 212	21 900 865
Marge sur coût matière	18 518 212	21 900 865	Autres charges externes	5 133 172	5 993 972	Valeur ajoutée	13 385 040	15 906 893
Valeur ajoutée	13 385 040	15 906 893	Charges de personnel	6 215 408	6 741 330	Excédent brut d'exploitation	7 132 920	9 129 344
			Impôts et taxes	36 711	36 219			
			Total	6 252 120	6 777 549			
Excédent brut d'exploitation	7 132 920	9 129 344						
Autre produits ordinaires	93 300	18 270	Charges financières nettes	7 643 337	6 982 510			
Produits financiers	792 468	568 782	Autres pertes ordinaires	550 643	509 593			
Quotes-parts des subv d'investissement	211 756	178 999	DAAP	9 742 129	7 097 883			
			Impôt sur les bénéfices	61 967	73 570			
Total	8 230 444	9 895 395	Total	17 998 075	14 663 556	Résultat des activités ordinaires	<9 767 631>	<4 768 161>
Résultat des activités ordinaires	<9 767 631>	<4 768 161>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat après modifications	<9 767 631>	<4 768 161>
Total	<9 767 631>	<4 768 161>	Total	-	-			

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2022	Acquisitions	V.B 2023	Amortiss. Cumulés 2022	Dotations	Amortiss. Cumulés 2023	VCN 2022	VCN 2023
Logiciel	197 818	20 209	218 027	195 264	7 765	203 029	2 554	14 998
Fond de commerce	30 000	-	30 000	7 125	1 500	8 625	22 875	21 375
Total I. Incorporelles	227 818	20 209	248 027	202 389	9 265	211 654	25 429	36 373
Terrains	2 327 442	-	2 327 442	-	-	-	2 327 442	2 327 442
Constructions	12 723 134	39 894	12 763 027	3 745 891	285 773	4 089 776	8 977 243	8 673 252
Agén. Amén. &Inst.	4 919 113	152 760	5 071 873	2 968 594	256 573	3 167 055	1 950 519	1 904 819
Matériels de transports	303 579	23 445	327 024	106 403	25 997	146 529	197 176	180 495
Matériels industriels	54 432 953	1 721 145	56 154 098	22 786 134	2 687 756	25 384 969	31 646 819	30 769 129
Equipements de bureau	108 032	-	108 032	80 131	7 727	87 857	27 901	20 175
Matériels informatiques	301 169	5 273	306 442	208 226	26 339	244 058	92 943	62 384
Constructions à Stat. Jurid. Part.	1 363 387	-	1 363 387	193 038	26 922	219 962	1 170 349	1 143 425
Mat. Indus. à Stat. Jurid. Part.	4 028 957	-	4 028 957	1 990 686	247 706	2 462 475	2 038 271	1 566 483
Mat. de transp. à Stat. Jurid. Part.	1 216 079	-	1 216 079	1 022 711	46 897	910 824	193 368	305 255
Immobilisations en cours	45 189	837 753	882 942	-	-	-	45 189	882 942
Total I.Corporelles	81 769 034	2 780 270	84 549 304	33 101 814	3 611 691	36 713 505	48 667 220	47 835 799
Total immobilisations	81 996 852	2 800 479	84 797 331	33 304 203	3 620 955*	36 925 159	48 692 649	47 872 173

**Il est à noter que ce montant tient compte des dotations de l'exercice capitalisées au niveau des frais préliminaire s'élevant à 432 625 DT.*

IX.2 Tableau de variation des emprunts

Emprunts	Solde au 31.12.2022			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	Solde au 31.12.2023		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH (7 MD)	1 026 359	-	1 026 359	-	<506 287>	520 072	-	520 072
UBCI (1,35 MD)	309 375	-	309 375	-	<168 750>	140 625	-	140 625
STB (1,436 MD)	1 101 667	786 905	314 762	-	<236 072>	865 595	472 143	393 452
STB (5 MD)	2 000 000	1 000 000	1 000 000	-	<500 000>	1 500 000	-	1 500 000
STB (1 MD)	950 000	733 333	216 667	-	<166 667>	783 333	533 333	250 000
BH (0.530 MD)	272 448	-	272 448	-	<272 448>	-	-	-
ATTIJ (0,800 MD)	778 980	622 841	156 139	-	<132 884>	646 096	476 036	170 060
BTK (0,433 MD)	108 250	-	108 250	-	<108 250>	-	-	-
BTK (0,150 MD)	45 833	-	45 833	-	<45 833>	-	-	-
STB (0,116 MD)	75 417	56 563	18 854	-	<14 140>	61 277	37 709	23 568
STB (1,191 MD)	627 158	376 295	250 863	-	<188 147>	439 011	125 432	313 579
STB (0,724 MD)	724 000	579 200	144 800	-	<108 600>	615 400	434 400	181 000
BH (3.5 MD)	3 275 986	2 753 691	522 295	-	<234 494>	3 041 492	2 223 718	817 774
BNA (3.849 MD)	2 752 322	1 953 510	798 812	-	<544 015>	2 208 307	1 137 712	1 070 595
BNA (1.450 MD)	1 450 000	1 280 833	169 167	-	<111 443>	1 338 557	990 833	347 724
STB (0.322 MD)	118 913	-	118 913	-	<118 913>	-	-	-
STB (0.004 MD)	3 962	3 169	793	-	<793>	3 169	2 377	792
STB (0.169 MD)	138 521	107 158	31 363	-	<23 523>	114 998	75 794	39 204
STB (0.017 MD)	14 688	12 240	2 448	-	<2 448>	12 240	9 792	2 448
STB (0.181 MD)	141 356	100 969	40 387	-	<30 290>	111 066	60 581	50 484
STB (0.805 MD)	603 776	402 518	201 259	-	<150 945>	452 832	201 259	251 574
STB (0.020 MD)	17 381	14 313	3 067	-	<3 067>	14 313	11 246	3 067
STB (2.470 MD)	2 470 000	2 470 000	-	-	-	2 470 000	1 852 500	617 500
Total emprunts en dinars	19 006 391	13 253 538	5 752 854	-	3 668 008	15 338 384	8 644 866	6 693 519

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Charges d'intérêts à payer	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2023	Échéance entre 1 et 5 ans	Taux d'intérêt
2 023	179982	Construction	655 227	173 272	182 138	630 016	447 878	1,08%
2 021	1568070	Matériel de transport	68 950	1 585	20 918	20 918	-	1,14%
Total			724 177	174 857	203 056	650 934	447 878	

X. Les engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	632 809	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce	
4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce	
2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce	

	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	16,8 MD		

X.2 Engagements reçus :

Type d'engagement	Valeur totale	Société	Observation
a) Garanties réelles			
Hypothèques	1 200 000	Ben Rjeb	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 400 000	Ghadab	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	4 500 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 700 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissement	250 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	150 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	316 152	GLC	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	50 000	DELTA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	82 202	NOVA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

XI. Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	Montant (DT)	Intérêts non courus (DT)
UBCI (1,35 MD)	1 350 000	7 348
STB (0,960MD)	960 000	7 083
STB (5 MD)	5 000 000	67 850
STB (1 MD)	1 000 000	7 011
BH (0.530) MD	530 000	3 684
ATTIJ (0,800 MD)	800 000	11 193
BTK (0,433 MD)	433 000	839
BTK (0,150 MD)	150 000	367
STB (1,191 MD)	1 191 000	19 023
STB (0,724 MD)	724 000	5 692
Emprunt BH (3.5 MD)	3 500 000	25 252
Emprunt BNA (3.849 MD)	3 849 000	22 363
Emprunt BNA (1.450 MD)	1 450 000	11 238
Emprunt STB (0.805 MD)	805 000	17 150
Total	21 742 000	206 093

XII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 34.222 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 92 mille dinars au 31 décembre 2023.

Il est à noter aussi qu'une décision de gel des comptes bancaires de la société SOTEMAIL a été émise en date du 12 avril 2024 et a été levée en date 5 juin 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le pôle financier en date du 3 juin 2024.

Par ailleurs, aucun autre événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2023**

Tunis le 22 juillet 2024

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email (« SOTEMAIL » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 28.006.604 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 9.767.631 DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOTEMAIL détient une participation dans le capital de la société SOMOCER Négoce pour un montant de 1.010 mille DT. Cette participation n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de SOMOCER Négoce, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 38.142.638 DT et provisionnées à hauteur de 3.930.628 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses par rapport aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 27.161.772 DT et provisionnés à hauteur de 513.448 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note II aux états financiers qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par la société courant les années 2022 et 2023 et qui étaient à l'origine des pertes cumulées et ayant atteint un montant de 21.224 mille DT au 31 décembre 2023 (y compris la perte de l'exercice 2023 s'élevant à 9.768 mille DT). La société a fait l'objet aussi d'une décision de gel de ses comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 05 juin 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer

ses engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société d'honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale et au conseil d'administration de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

**RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023**

Tunis le 22 juillet 2024

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2023 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Emprunts :

Au cours de l'exercice 2023, la société SOTEMAIL a contracté un nouveau crédit leasing pour un montant de 655.227 DT dont le montant restant dû au 31 décembre 2023 est de 630.016 DT. Cet emprunt se détaille comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt annuel
EMPRUNT LEASING	447 878	182 138	630 016	13,75%
Total	447 878	182 138	630 016	

2. Concours bancaires et crédits de gestion

Les concours bancaires ainsi que les crédits de gestion dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 31.768.254 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023
Découverts bancaires	8 172 401
Crédits de gestion à court terme	5 880 000
Factures escomptées	10 718 226
Financement en devises	5 849 739
Crédits mobilisables	1 147 888
Total concours bancaires et autres passifs financiers	31 768 254

3. Billets de Trésorerie

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an. La charge d'intérêt constatée par SOTEMAIL jusqu'au 31 décembre 2023 s'est élevée à 67.633 DT hors taxes. Ce billet de trésorerie n'a pas encore fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an. Le produit d'intérêt constaté par SOTEMAIL jusqu'au 31 décembre 2023 s'est élevé à 67.633 DT hors taxes.

4. Autres Transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.966.022 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2023 s'élève à 171.538 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.553.115 DT dont 123.116 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 113.740 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2023 s'élève à 129.993 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En 2023, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 2,5% à 3,5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2023. Le montant des commissions facturés par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.969.617 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement n'a pas été respectée.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2023 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **18 051 869 DT** (en hors taxes) et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31/12/2023
Société A.B.C.	3 137 520
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	1 355 496
Société SOMOCER	12 362 753
Société 3S TRADING	911 834
Société SOMOCER TRANSPORT	256 757
Société SOMOCER NEGOCE	20 885
Société AGRIMED	6 624
Total du chiffre d'affaires (HT)	18 051 869

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2023 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 28.312.334 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31/12/2023
Société SOMOCER	23 648 723
Société A.B.C	94
Société SOMOCER Transport	862 668
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	3 800 849
Total des achats (HT)	28 312 334

3. Emprunts bancaires

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2023 s'élève à un montant total de 15.359.302 DT se détaillant comme suit :

Emprunts	Solde au 31.12.2023		
	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an	Total Fin de période
STB- 0.96MD+0.476MD	393 452	472 143	865 595
BH - 7 MD	520 072	-	520 072
STB- 5MD	1 500 000	-	1 500 000
STB - 1 MD	250 000	533 333	783 333
STB – 2.470 MD	617 500	1 852 500	2 470 000
ATTIJ- 0.800 MD	170 060	476 036	646 096
STB- 0.116 MD	23 568	37 709	61 277
STB- 1.191 MD	313 579	125 432	439 011
STB- 0.724 MD	181 000	434 400	615 400
BH- 3.5 MD	817 774	2 223 718	3 041 492
BNA- 3.849 MD	1 070 595	1 137 712	2 208 307
BNA- 1.450 MD	347 724	990 833	1 338 557
STB-0.004 MD	792	2 377	3 169
STB-0.169 MD	39 204	75 794	114 998
STB-0.017 MD	2 448	9 792	12 240
STB-0.181 MD	50 485	60 581	111 066
STB-0.805 MD	251 574	201 259	452 833
UBCI-1.35 MD	140 625	-	140 625
STB-0.020 MD	3 067	11 246	14 313
Total emprunts bancaires en dinars	6 693 519	8 644 865	15 338 384
Emprunts leasing	20 918	-	20 918
Total emprunts en dinars	6 714 437	8 644 865	15 359 302

4. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2023, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.919.400 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.
- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 236.605 DT, soit un net annuel de 138.752 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée

Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2023, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA